

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2009

GRAND PARIS - (n° 2068)
(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 19

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.